

## Protocole pour l'utilisation des cibles 3D lors des concours officiels

De nombreuses remarques ont été observées par les compétiteurs à propos de la façon de compter les points. Il semble que d'un concours à l'autre, et pour la même cible, le comptage de points puisse varier.

Soucieux de préserver l'équité entre des tireurs pour tous les concours, la commission fédérale demande aux organisateurs de compétitions d'appliquer les règles indiquées ci-dessous.

**Nous demandons également aux arbitres de veiller à l'application de ces règles.**

Il est difficile de prendre toutes les cibles 3D pour exemple. Nous en avons choisi un éventail que nous retrouvons à peu près régulièrement lors des compétitions. Elles seront vos référents.

En cas de doute sur le zonage d'une cible, référez-vous à ce document. Recherchez la cible la plus proche et ensuite, appliquez la règle demandée.

Certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais. **Elles peuvent être utilisées.** Nous préconisons cependant la réduction de distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir. **Pour toutes les autres, le tir doit être perpendiculaire à la cible.**

### Rappel réglementaire concernant le positionnement des cibles

(Article A.8 du règlement général)

"L'angle entre la surface de la cible et la ligne de visée ne doit pas être exagérément éloignée de 90°"

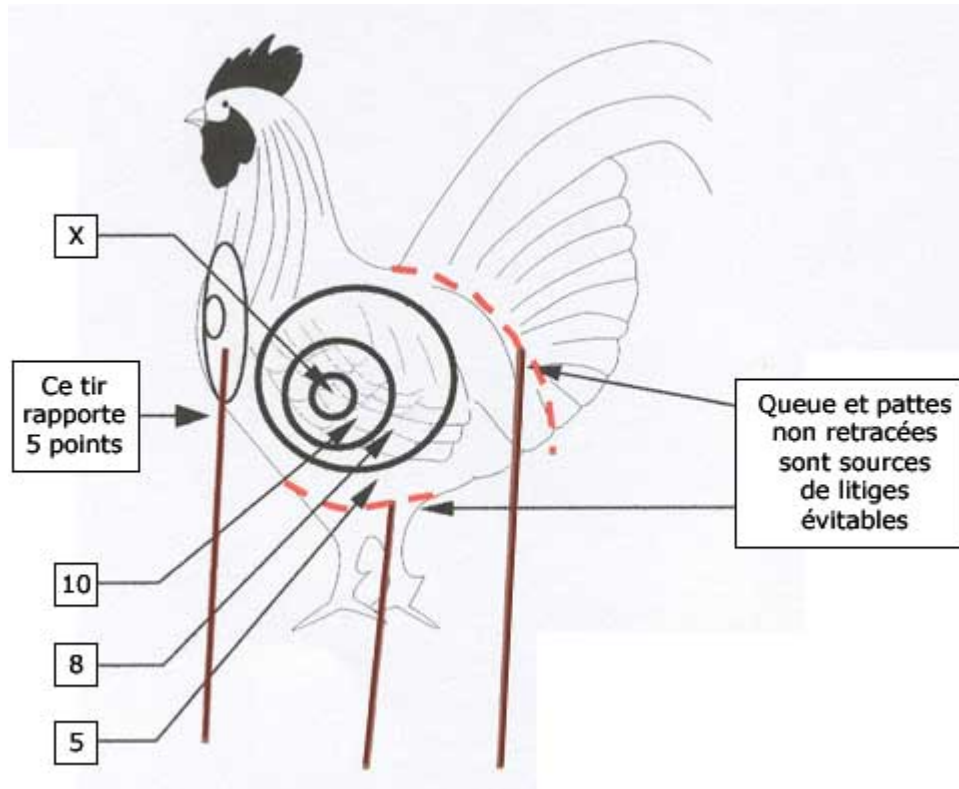
**Le règlement général dit que tout compte sauf les cornes et les sabots. Respectant l'esprit du texte nous excluons en plus les pattes et ergots de tous les animaux à plumes. Il s'agit là de bon sens et de logique sportive.**

### Rappel

#### Comptabilisation des points

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante sur un animal ("zone tuée" + "zone blessée").

La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité depuis le pas de tir.



**Il faut tracer les zones de façon distincte**

#### Commentaire

Le règlement général dit que tout compte, sauf les cornes et les sabots. Respectant ce texte nous excluons cependant en plus les pattes et ergots de tous les animaux à plumes. Il s'agit là de bon sens et de logique sportive.

Qui se vantera de faire 5 points sur l'ergot d'un oiseau ou dans la queue d'un oiseau ?

#### Exemple 1



Sur ce dindon, pas d'hésitation.

Vous tracez au-dessus des cuisses, autour de l'animal et la queue.

#### Exemple 2



Sur ce castor vous délimitez au contour de la queue et de la patte.

### Exemple 3



Sur ce dindon, pas d'hésitation.

Vous tracez au-dessus des cuisses, autour de l'animal et la queue.

### Exemple 4



#### Application septembre 2005

Lorsque les cibles sont prévues par les fabricants pour être tirées de 3/4 (avant ou arrière), elles sont autorisées.

Par le truchement de l'angle, la cible est visuellement très réduite, en conséquence, réduire la distance de tir nous semble raisonnable.

### Exemple 5

Sur ce merle, vous délimitez bien les pattes avec une couleur claire

**Exemple 6****Cas particuliers 1**

Pour les impacts dans les cornes ou les bois d'animaux il faut considérer le premier impact, celui dans la corne. Même si la pointe de la flèche a traversé et se plante en zone marquante.

Dans la réalité votre flèche ne traverse pas la corne.

Là encore, logique et bon sens ... La flèche marque 0 point.

**Exemple 7****Cas particuliers 2**

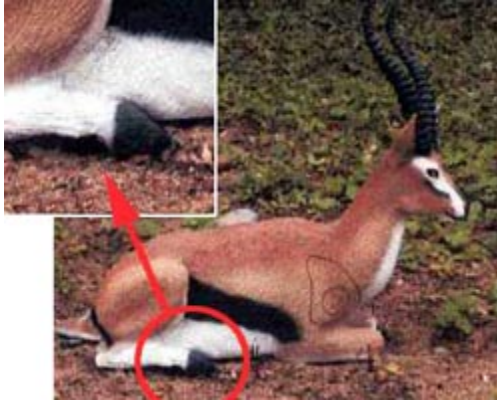
A cette cible, la flèche a traversé l'imitation de rocher pour se planter en zone marquante. Dans la réalité, c'est impossible.

Là aussi, il faut considérer le premier impact, celui du rocher.

La flèche marque 0 point.

**Exemple 8**

Si la limite d'un sabot n'est pas bien nette, n'hésitez pas à reprendre cette marque de façon à ce qu'elle le soit davantage.



### Exemple 9



Sur ce renard, le traçage est particulier.

Pour le tir de côté, vous délimitez le contour de la queue.

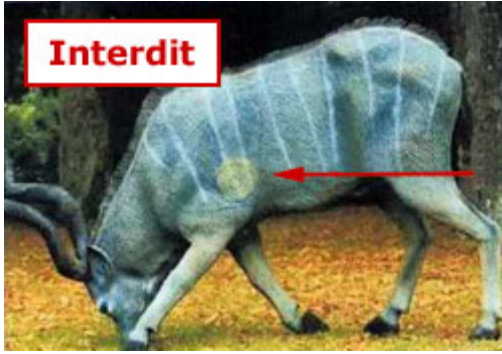
Pour le tir de face, vous délimitez les pattes.

### Exemple 10

## Cas de non-conformité

En aucun cas les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un lignage ou vernis.

De même le spot (zone 10 et 10x) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal. Ceci constitue une aide à la



visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

#### **Matériels de traçage**

Gros marqueur indélébile de couleur noire pour les parties claires.

"PAINT MARKER" Super silver Pointe fine pour les parties foncées (En vente dans les magasins d'archerie).

Voici les grandes lignes que nous demandons à tous de respecter.

Nous sommes persuadés que, si ces règles sont appliquées,  
il n'y aura plus de suspicion entre archers sur la valeur des points accordés,  
donc sur le résultat final de chaque compétition.